melesse mag

L'INFORMATION DE VOTRE VILLE

OCTOBRE 2026

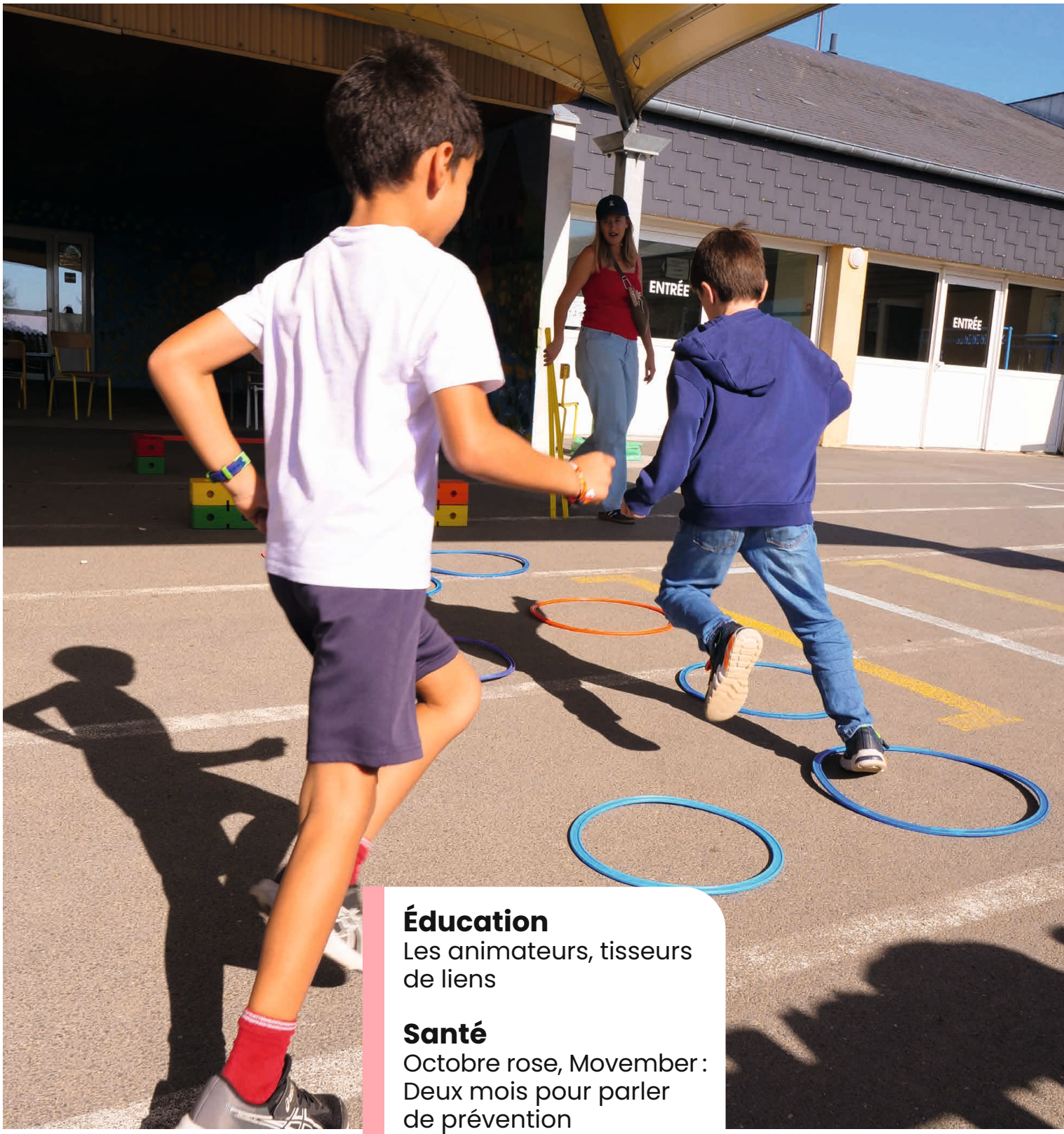

Éducation
Les animateurs, tisseurs de liens

Santé
Octobre rose, Movember : Deux mois pour parler de prévention

sommaire

Page 4



Page 8



Page 13



Page 16



Page 17



3
Édito

4
Retour en images

5
Participation
Budget participatif

6
Éducation
- La vitesse aux abords des écoles
- À l'écoute des écoliers
- Rythmes scolaires
- Les animateurs, tisseurs de liens

12
Jeunesse
Argent de poche

13
Culture
- Ayroop
- Le mois du documentaire

14
Urbanisme
Points réglementation: Clôture / Haies

15
Équipement
- Éclairage public
- Une seconde vie pour le lavoir de la Basse Forge

16
Santé
Octobre rose, Movember: Deux mois pour parler de prévention

17
Solidarité
- Violences intrafamiliales
- Des tricots solidaires à la résidence Obély

18
Conseils municipaux
Juin et septembre

19
Droits d'expressions

20
Agenda

Melesse



Une rentrée placée sous le signe de la jeunesse et du collectif

La rentrée est un moment particulier dans la vie d'une commune. Elle marque le retour aux habitudes, le plaisir de se retrouver et, pour beaucoup de familles, le début d'une nouvelle année scolaire, avec ses découvertes et ses projets.

Cette rentrée 2026 permet de mettre à l'honneur celles et ceux qui accompagnent chaque jour les enfants et les jeunes. Derrière une journée d'école, un accueil périscolaire ou un temps de loisirs, il y a des femmes et des hommes engagés : enseignants , ATSEM*, animateurs et agents municipaux. Leur présence, leur écoute et leur énergie contribuent au bien-être et à l'épanouissement des enfants. Nous saluons leur travail et leur engagement, qui font vivre concrètement le service public au quotidien.

Le pôle jeunesse occupe une place essentielle dans cette dynamique. À travers ses actions, le dispositif « Argent de poche », le travail avec le SIJ Ille et Flume ou encore les rendez-vous autour du jeu, il accompagne les jeunes dans leurs envies, leurs initiatives et leur apprentissage du collectif.

L'éducation se construit aussi au-delà de la salle de classe. Cette rentrée est marquée par plusieurs sujets qui concernent directement les familles : aménagements aux abords des écoles, sécurité et visibilité, concertation autour des rythmes scolaires et prise en compte des demandes des délégués de classe. Un même objectif : faire de l'école et de ses abords des espaces toujours plus adaptés aux enfants.

Vous découvrirez aussi les projets et rendez-vous des prochaines semaines : culture, équipements, urbanisme, santé, solidarité, initiatives citoyennes et vie associative. C'est cette méthode que nous voulons continuer à faire vivre : être présents, à l'écoute et avancer ensemble. Car une commune ne se construit pas uniquement à travers ses équipements ou ses projets, mais avant tout à travers les relations entre ses habitants, ses associations, ses services et toutes celles et ceux qui la font vivre.

Nous abordons cette rentrée avec enthousiasme : pleine de projets, de rencontres et, nous l'espérons, de beaux moments partagés.

Bonne rentrée à toutes et à tous !
Le Maire et l'équipe municipale
*(*ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles)*

Bulletin municipal de Melesse
Directeur de la publication :
Yves Ferey, Maire
Rédaction : Isabelle Le Marchand, Florian Hamon, Philippe Boucher, Annie Renaud-Tho, Benjamin Guyomard
Impression : Chat Noir Impressions
Conception-réalisation : Corinne Mulot
Crédits images : Sylvain Frappat, Vincent Boujon, Jean-Yves Guillemot, Jérémy Breut, Coralie Boëté, Benjamin Guyomard
Tirage : 3700 exemplaires

melesse

www.melesse.fr



Fête de la musique



Bal du 14 juillet





Rentrée des classes





Forum des associations





Budget participatif

Derniers jours pour déposer vos projets !

Le budget participatif c'est une somme de 25 000 € pour réaliser des projets proposés et choisis par les habitants. Saisissez cette occasion : devenez un acteur des transformations de votre ville, et voyez vos idées se concrétiser !

Quoi ?

Vous avez tout un panel de possibilités : aménagement d'espaces publics, mobilités, culture, patrimoine, sport, solidarité, environnement…
Ces projets doivent toujours être d'intérêt général. Pas besoin d'un projet abouti, une simple idée peut suffire. Les services municipaux vous aideront à construire votre projet et l'affiner lors de l'étude de faisabilité.

Qui ?

- Toute personne de plus de 16 ans, toute association ou tout collectif d'habitants domicilié à Melesse.
- Tout collectif d'adolescents (deux à minima) de 12 ans et plus, domiciliés ou scolarisés à Melesse.

Quand ?

- Dépôt de projet : du 5 octobre au 1er novembre 2026.
- Étude de faisabilité avec les services : du 16 novembre 2026 au 6 janvier 2027.
- Vote de la population : du 18 janvier au 8 février 2027.
- Réalisation du projet lauréat : entre le 22 février 2027 et février 2028.

Comment ?

Le dépôt des projets s'effectue :

- En format papier : sur les fiches projet disponibles à la mairie, à la médiathèque et au centre ados.
- En format numérique :
  https://jeparticipe.melesse.fr/budget-participatif/proposer-un-projet/



Enquête publique

Allée Rouge côte

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE EST OUVERTE JUSQU'AU 6 NOVEMBRE À 17H CONCERNANT LE PROJET DE CRÉATION DE LOGEMENTS ET LA CESSIBILITÉ DES TERRAINS SITUÉS ALLÉE ROUGE CÔTE.

Pour consulter le dossier d'enquête publique, faire des observations et des propositions, déplacez-vous en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Deux permanences auront lieu en présence du commissaire enquêteur :

Samedi 17 octobre de 10h à 12h.
Vendredi 6 novembre de 14h30 à 16h30.

RÉGULER LA VITESSE AUX ABORDS DES ÉCOLES

À l'occasion de la rentrée scolaire, la commune a engagé une série d'aménagements de voirie ciblés. L'objectif : réguler la vitesse des automobilistes et protéger le flux quotidien des 1515 élèves de la commune.



École maternelle publique

Point d'information sur la situation de l'école maternelle

Le lundi 12 octobre, le faux plafond d'une classe de l'école maternelle publique s'est affaissé. Les enfants et les équipes pédagogiques ont fort heureusement pu se mettre à l'abri, et l'ensemble des classes de l'étage a été relogé dans la matinée.

Une rencontre avec le maître d'œuvre a eu lieu le 16 octobre. Des expertises techniques vont être engagées pour déterminer l'origine de l'incident et identifier les travaux nécessaires, dans le respect des exigences de sécurité. Ces analyses demanderont du temps. Il est trop tôt pour établir un calendrier précis de retour dans les classes.

La municipalité souhaite l'établir avant fin décembre 2026.
D'ici là, les enfants sont accueillis dans le préfabriqué et la salle de motricité, le temps de mettre en place une solution plus pérenne. La commune est pleinement mobilisée et regrette sincèrement
ces circonstances, indépendantes de sa volonté. Ses priorités : garantir la sécurité des enfants et des équipes pédagogiques ainsi que trouver au plus vite une organisation satisfaisante pour tous.
Les familles seront régulièrement informées de l'avancement des expertises et des décisions prises.

La vitesse excessive des véhicules dans le centre-bourg, en particulier aux heures de pointe, est un sujet qui revient régulièrement dans les échanges avec les riverains et les parents. Pour y répondre, l'équipe municipale a profité de la trêve estivale et de la rentrée pour lancer des travaux de sécurisation d'envergure, notamment à proximité immédiate des établissements scolaires.

Un plan de ralentissement

Les interventions se concentrent principalement sur les axes qui mènent aux écoles et au collège, comme la rue de la Mézière. Pour inciter chacun à lever le pied, la municipalité a souhaité associer aménagements physiques et signalétique renforcée. L'abaissement de la vitesse et la matérialisation de zones à 30 km/h sont au cœur du dispositif. En modifiant la perception de la chaussée (écluses de voirie, plateaux surélevés, marquages au sol plus visibles), la commune souhaite sécuriser le chemin de l'école.

Partager la route

Au-delà des ralentisseurs, la réflexion municipale porte sur le partage global de la route. Une commission communale pour l'accessibilité a ainsi été installée fin septembre. Elle aura pour mission de dresser un état des lieux complet de la voirie, du cadre bâti et des espaces publics, afin de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite et des piétons.

Des contrôles pour accompagner les aménagements

Pour compléter ces travaux, la police municipale est désormais équipée d'un cinémomètre (jumelle de contrôle de vitesse) et l'utilisera régulièrement aux abords des écoles, ainsi que dans les rues du centre-bourg et sur les axes de traversée de la commune.



Dans un premier temps, l'objectif est avant tout préventif : rappeler que la vitesse est limitée à 30 km/h là où les piétons sont les plus nombreux.
Chaque kilomètre/heure compte : en roulant doucement, on garde le temps de voir, d'anticiper et de s'arrêter en toute sécurité.
Les contrôles seront menés de manière visible, avec une attention particulière à la pédagogie : échanges avec les automobilistes, rappel des règles et sensibilisation. Toutefois, les infractions constatées seront verbalisées conformément à la réglementation.
À travers ces premiers chantiers, la municipalité pose les jalons d'un plan de circulation repensé, conciliant fluidité du trafic et tranquillité des familles. Merci de votre vigilance : ralentir aux abords des écoles, c'est protéger les plus fragiles. ●

École élémentaire publique

À l'écoute des écoliers



Les délégués de classe de l'école élémentaire publique avaient fait part de plusieurs demandes à la municipalité, qui y a répondu favorablement. **Une belle illustration de l'engagement des élèves dans la vie de leur école qui se traduit par des réalisations concrètes.**

Plus d'intimité dans les sanitaires

Certains garçons ont émis le souhait que des cloisons séparatives soient installées entre les urinoirs afin de préserver leur intimité.
C'est désormais chose faite : les services techniques ont profité de la fermeture estivale de l'école pour réaliser ces travaux, finalisés pour la rentrée.

Un coin de verdure à cultiver

Les élèves ont également évoqué la possibilité de planter des fraisiers, framboisiers ou d'autres petits fruitiers dans le garde-corps en bois de l'école. Cette activité est désormais proposée sur le temps du midi, avec l'accompagnement d'un animateur.

Deux projets, l'un pratique, l'autre bucolique, qui montrent la nécessité de soutenir la parole et l'engagement des plus jeunes. Bravo aux élèves pour leur implication ! ●



Rythmes scolaires

La Ville ouvre une démarche de concertation

À l'occasion du renouvellement du Conseil municipal, la Ville réexamine l'organisation de la semaine scolaire. La démarche sera conduite dans un esprit de neutralité, de transparence et d'écoute. **Objectif: disposer d'une vision objective et partagée avant toute décision pour s'adapter au mieux aux rythmes des enfants.**

Dans les écoles publiques de la commune, la semaine s'organise aujourd'hui sur quatre jours et demi, avec classe le mercredi matin. Les cours se terminent à 15h45, suivis d'activités périscolaires proposées par la Ville jusqu'à 16h45. Cette organisation existe depuis plusieurs années et s'inscrit dans le Projet Éducatif de Territoire. Il est légitime de vérifier qu'elle répond toujours aux besoins des enfants et des familles, avec l'ensemble de la communauté éducative.

Deux scénarios, une même méthode

Deux options seront étudiées de façon comparative:

- le maintien de l'organisation actuelle à 4,5 jours;
- le passage à 4 jours, sans classe le mercredi.

La Ville n'engage pas cette réflexion avec un scénario prédéfini. Les deux options seront examinées selon les mêmes critères: besoins des familles, parcours éducatif de l'enfant, fonctionnement des services municipaux, ressources humaines, incidences financières et faisabilité.

Chacun sera entendu

Les familles des écoles publiques recevront un questionnaire, tout comme les enseignants et les associations sportives, culturelles et de loisirs. Les directeurs d'école seront rencontrés individuellement, de même que la direction de l'école Saint-François, qui partagera son expérience de la semaine à quatre jours. Les agents municipaux (animateurs, ATSEM, équipe de restauration, directeurs de centre de loisirs et coordinateur enfance) participeront à des ateliers de travail. Des échanges techniques avec l'Inspection de l'Éducation nationale et la CAF compléteront l'analyse.

Une concertation qui éclaire la décision

Cette démarche n'est pas un référendum local: elle vise à éclairer les élus, sans se substituer à leur responsabilité. Les conseils d'école seront consultés sur le projet retenu, puis le Maire décidera de solliciter ou non une modification. C'est le Directeur académique des services de l'Éducation nationale qui arrête in fine l'organisation de la semaine scolaire.

Le calendrier

Les questionnaires ont été lancés au début de l'automne. Ils seront suivis d'entretiens et d'ateliers. Par la suite, un point d'étape est prévu avec les élus. Les principaux enseignements acquis lors de cette concertation seront restitués avant la décision municipale, attendue au début de l'hiver.

LES ANIMATEURS, TISSEURS DE LIENS

Au cœur du périscolaire

Présents aux moments charnières de la journée, les animateurs périscolaires occupent une place singulière dans la vie des enfants. Entre la maison et l'école, ils tissent des liens, rassurent, transmettent et accompagnent. Un sourire au moment de la séparation, une attention pendant le repas, une activité qui révèle un talent ou quelques mots échangés avec un parent : leur travail se construit dans ces gestes du quotidien. Un métier essentiel, dont une grande partie reste pourtant invisible.



L'accueil du matin

Il est tôt. Certains enfants arrivent encore ensommeillés, d'autres sont déjà prêts à jouer. À la garderie du matin, la journée commence en douceur, au rythme de chacun.
Les animateurs observent et s'adaptent : rassurer celui qui peine à quitter son parent, proposer du calme à celui qui en a besoin, l'aider à s'installer pour prendre son petit déjeuner ou accompagner les premiers jeux.
Les échanges avec les familles se font souvent sur le pas de la porte. Quelques mots, un sourire ou un rituel familier suffisent parfois à rendre la séparation plus facile.
« *La différence, c'est qu'ici, on peut jouer à des jeux de société juste après le petit déjeuner* », raconte un enfant. Une remarque simple qui résume l'esprit du périscolaire : offrir un autre rythme, un espace où l'on peut commencer sa journée autrement.





Le temps méridien

À midi, le rythme s'accélère.
Il faut organiser les groupes, accompagner les déplacements, rejoindre le restaurant scolaire, veiller à ce que chacun prenne son repas et permettre à tous de s'épanouir dans l'activité de leur choix.
Bruit, énergie débordante, petites frustrations : le temps méridien concentre de nombreux défis. Certains enfants ont besoin d'être encouragés à goûter, d'autres peinent à rester assis ou cherchent simplement une oreille attentive.
L'enjeu est de concilier les besoins de chaque enfant avec les exigences de la vie en groupe.
Avec les personnels de restauration, les animateurs se coordonnent pour que le repas se déroule dans les meilleures conditions possibles.
Au-delà de l'organisation, ils contribuent à créer une ambiance où les enfants peuvent souffler, échanger et trouver leur place.



Pour les plus petits, respecter le rythme du sommeil

Après le repas, la sieste est une étape essentielle pour les jeunes enfants. Tous ne s'endorment pas de la même façon : certains ont besoin de rituels, d'autres de présences rassurantes.
Avec patience et observation, les animateurs et les ATSEM tiennent compte des besoins individuels dans un cadre collectif et trouvent les solutions propices au repos, qui permettront à chaque enfant de se sentir en sécurité.



Les temps d'activités périscolaire

Activités sportives, manuelles, culturelles ou jeux collectifs : les temps périscolaires ouvrent un espace de découverte où l'enfant peut expérimenter, choisir et prendre des initiatives. Après une journée de classe, les enfants ont aussi besoin de décompresser et de retrouver un rythme différent. Certains ont envie de bouger. D'autres préfèreront une activité calme ou profiteront simplement d'un moment de jeu libre avec leurs camarades. L'enjeu est de proposer des temps variés, qui respectent les envies de chacun, tout en favorisant le plaisir d'être ensemble. Les animateurs imaginent des projets, préparent le matériel, adaptent les consignes à l'âge des enfants. Ils veillent à ce que chacun puisse découvrir de nouvelles choses ou profiter d'un moment partagé. Dans ce cadre, un enfant parfois discret en classe peut oser proposer une idée ; un autre découvre le plaisir de fabriquer, de créer ou de mener un projet jusqu'au bout. Autant d'occasions de prendre confiance et d'envisager différemment le collectif.

Laisser aux enfants la possibilité de choisir ne signifie pas improviser. Les activités se préparent, s'ajustent aux besoins du groupe et évoluent au fil de l'expérience.





Le soir, renouer le fil avec les familles

C'est le temps des retrouvailles et des transmissions. Une activité appréciée, un progrès, une difficulté ou un événement particulier mérite bien quelques mots. Parfois, trente secondes suffisent ; d'autres situations complexes nécessitent un échange plus approfondi, un appel ou un courriel.

Ces moments permettent aux familles de mieux comprendre la journée de leur enfant et aux animateurs de partager leurs observations. La confiance se construit ainsi, dans la régularité des échanges et la qualité de l'écoute.

Les parents peuvent également solliciter les animateurs face à une difficulté du quotidien. Être à l'écoute, c'est prendre les préoccupations au sérieux, respecter la confidentialité et, si nécessaire, transmettre les informations aux interlocuteurs compétents.

La relation éducative suppose parfois de concilier des attentes ou des points de vue différents. Elle demande de trouver la bonne distance, d'expliquer les décisions et de construire des repères communs au bénéfice de l'enfant.

Un métier qui se joue aussi dans l'invisible

Derrière les moments partagés avec les enfants, le travail des animateurs se poursuit dans la préparation des activités, les échanges entre collègues, les formations et la coordination avec les autres professionnels. Observer, anticiper une difficulté ou désamorcer un conflit mobilise des compétences, de l'expérience et une véritable réflexion collective.

La qualité de l'accueil repose sur cet engagement quotidien, mais aussi sur les conditions dans lesquelles les équipes exercent eur métier. À Melesse, la stabilité des équipes, la professionnalisation et le temps consacré à la préparation sont autant de leviers pour proposer un accueil de qualité. Par leur présence et leur attention, les animateurs font du périscolaire un espace de découverte, de partage et de vie collective, où chaque enfant peut grandir et trouver sa place. ●

ARGENT DE POCHE
Une 4ème édition réussie

Cet été, 17 jeunes de la commune de 16 à 17 ans ont participé au dispositif Argent de poche. Pendant plusieurs demi-journées, les jeunes ont prêté main-forte aux services municipaux : médiathèque, voirie, animation, espaces verts, et centre ados.
En échange de leur investissement, les participants ont reçu une indemnité par matinée de chantier. Nous vous proposons de découvrir le retour d'un des jeunes qui s'est engagé sur ce dispositif.



Valentin et Lou Jacob, animatrice au Centre Ados

Peux-tu te présenter ?
Je m'appelle Valentin, j'ai 17 ans et je suis en première année de la filière Accompagnement, soins et services à la personne au lycée Coetlogon à Rennes.

Comment as-tu entendu parler de l'opération ?
Lors de mon inscription au Centre Ados, une animatrice m'a parlé du dispositif.

Quelle mission as-tu choisi et pourquoi ? Qu'as-tu fait concrètement ?
Quand j'ai su que l'on pouvait faire de l'animation, j'ai tout de suite été partant car j'apprécie m'occuper des enfants, notamment des plus petits.
J'ai un grand intérêt à les voir évoluer et à participer à leur éducation.
La mission qui m'a été confiée consistait à les accompagner aux activités proposées par le Centre de loisirs (au parc, à la cantine…)

T'es-tu senti accompagné ?
Oui, j'avais des consignes claires, dans un milieu qui ne m'était pas étranger.
J'ai cette expérience d'avoir été moi-même accueilli au centre de loisirs en tant qu'enfant, puis en tant qu'adolescent.

Qu'as-tu appris ou découvert ? Est-ce que cela a changé ton regard sur quelque chose ?
Que c'est primordial de toujours être à l'écoute des enfants. Qu'il faut toujours rester zen et ne jamais se mettre en colère. Il faut trouver des moyens pour les inviter à vivre avec d'autres, à apprendre à partager.

Que dirais-tu à un ami qui hésite à s'inscrire ?
Fonce ! C'est quelque chose que tu ne vas jamais oublier !

Ay-Roop, la nuit du cirque

«Fratello : deux frères, un langage sans mots »

QUAND DEUX PORTEURS ACROBATIQUES N'ONT PLUS DE VOLTIGEUR POUR S'ENVOLER, QUE RESTE-T-IL ? UN LANGAGE À INVENTER, FAIT DE CONFIANCE, DE COMPLICITÉ ET DE GESTES. C'EST LE PARI DE FRATELLO, LE SPECTACLE DE LA COMPAGNIE BÊSTÎA, PRÉSENTÉ À MELESSE EN PARTENARIAT AVEC AY-ROOP, DANS LE CADRE DE LA NUIT DU CIRQUE.

Deux frères de vie
Sur scène, deux artistes, Wilmer Marquez et Cristian Forero, unis depuis l'enfance par la même passion du cirque. Ils sont porteurs acrobatiques, et leur spectacle explore la fraternité à travers un défi : créer un langage unique, sans l'appui d'un voltigeur. Jonglage, monocycle, échasses, diabolos et acrobatie au sol viennent nourrir ce dialogue sans paroles. Le résultat est un moment de divertissement et de poésie, qui met en lumière la force du lien fraternel et la capacité à communiquer sans mots.

Une première partie signée par des collégiens
Les élèves de l'Association Sportive Cirque du collège Mathurin Méheut ouvriront la représentation. L'occasion de les découvrir sur scène avant de laisser la place à la compagnie.

AY-ROOP, un engagement pour le cirque contemporain
Depuis 2005, AY-ROOP soutient les artistes de cirque contemporain dans leur démarche de création et développe des projets culturels sur le territoire : programmation, tournées, résidences, ateliers, rencontres. Nommée Scène de Territoire pour les arts de la piste par la DRAC Bretagne en 2016, l'association fait résonner création artistique, ouverture internationale et vie locale.



INFORMATIONS PRATIQUES
DIMANCHE 15 NOVEMBRE, À 14H30 ET À 16H30
Salle Le Champ Courtin, Mail du Champ Courtin, Melesse
- Plein tarif : 10€ • Tarif réduit : 7€ • Tarif enfant : 5€ (- 12 ans)
- Réservation : par e-mail à **culture@melesse.fr**, en indiquant le nombre de places souhaité, vos nom, prénom, téléphone et adresse e-mail.

le mois du doc



« Os Barcos »

FRANCE • 2025 • 85 MINUTES • COULEUR

Le Mois du film documentaire est un festival culturel national consacré au cinéma documentaire. En partenariat avec l'association « Comptoir du doc », la projection du film « Os Barcos » vous est proposée le lundi 23 novembre à 20h30 à la médiathèque. Le visionnage du film laissera la place à un temps d'échange privilégié avec Vincent Boujon, réalisateur du film.

Synopsis
Dans la favela de Gamboa (Bahia, Brésil), la terrasse du restaurant de Mônica est devenue tendance depuis que des influenceurs se prennent en selfie dans ce décor atypique au bord de la baie de Salvador. Mais à l'envers de cette carte postale, les habitants tentent de profiter de cette manne touristique pour survivre, alors que les riches voisins des alentours leur compliquent la tâche…

Clôtures et haies

Un point sur la réglementation

Mur, haie, grillage… faites le bon choix avant de commencer les travaux

Vous voulez poser ou refaire une clôture ? Bonne idée, à condition de respecter quelques règles. Elles dépendent de **l'endroit où se trouve votre terrain** (zonage du PLUi) et de ce **que la clôture sépare** : la rue ou le jardin du voisin.

Avant toute chose

Pour connaître votre zone, le plan de zonage est consultable à cette adresse :
https://www.valdille-aubigne.fr/habitat/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui/
Une clôture nécessite une déclaration préalable. Un courriel adressé à l'adresse suivante : **accueil.urbanisme@melesse.fr** vous permettra d'être aiguillé sur votre demande.

Pour tout le monde, partout
Une clôture doit toujours **laisser passer la petite faune**. Hérissons, grenouilles et autres habitants discrets du jardin doivent pouvoir circuler : on prévoit donc des ouvertures au pied du mur ou du grillage.



Entre voisins : simple et identique partout en ville
En zones urbaines (UC, UD et UE), la clôture séparant deux jardins ne doit pas dépasser **2 m**, portail compris, mesurés depuis le terrain naturel avant travaux. Les **panneaux et poteaux en béton sont interdits**, sauf pour les soubassements.

Côté rue : tout dépend de votre quartier
La hauteur maximale est de **1,60 m**, portail compris. Elle se mesure depuis la limite de la voie ou de l'emprise publique.
Au centre-ville (UC), on construit un **mur de 0,80 à 1,50 m**, que l'on peut surmonter d'une grille sans brise-vue.
S'il prolonge votre maison, il doit s'harmoniser avec elle.
Une haie variée doublée d'un grillage est possible si elle s'intègre bien à la rue.
Dans les autres quartiers urbains (UD et UE), vous avez le choix entre trois options :
- **Un mur** qui prolonge la maison et s'harmonise avec elle ;
- **Un mur bahut** (0,50 à 0,80 m) surmonté d'une grille ou d'un grillage ;
- **Une haie libre** d'essences locales et horticoles, avec un grillage éventuel. Placé devant la haie, il ne doit pas comporter de dispositif occultant.

Un détail pratique : un portail posé sur un mur existant peut être plus haut que 1,60 m, mais jamais plus haut que le mur.

À la campagne : zones agricole (A) et naturelle (N)
Ici, on privilégie le charme du paysage et la biodiversité.
Hauteur maximale : 2 m.
Trois solutions s'offrent à vous :
- Une clôture traditionnelle : terre, pierres de pays apparentes ou muret enduit à la chaux ;
- Une haie variée d'essences locales, avec un grillage à claire-voie côté parcelle ;
- Une grille ou un grillage à claire-voie.

À éviter absolument : plaques de béton, brande, composite, PVC, aluminium blanc ou coloré, haies d'une seule espèce, thuyas, cyprès et autres résineux.
En zone naturelle, une règle supplémentaire : loin des habitations et des exploitations (plus de 150 m), la clôture est posée à 30 cm du sol, ne dépasse pas 1,20 m et ne doit ni blesser ni piéger les animaux. Quelques exceptions existent, notamment pour les élevages équins et les clôtures agricoles.

Synthèse d'extraits du PLUi : seul le règlement complet fait foi.



Éclairage public : de nouveaux horaires à l'automne 2026

Pour conjuguer protection de la biodiversité, sobriété énergétique, maîtrise des dépenses publiques et confort des usagers, de nouveaux horaires de fonctionnement de l'éclairage public vont prochainement être mis en œuvre.

Secteurs du centre-ville
(zones en orange sur le plan)
Du dimanche soir au vendredi matin : allumage à 6h15, extinction à 21h15
Du vendredi soir au dimanche matin : allumage à 7h, extinction à 23h
Le centre-ville étant un secteur plus animé, il bénéficie d'une plage d'éclairage prolongée en fin de semaine.

Reste de la commune
Du dimanche soir au vendredi matin : allumage à 6h15, extinction à 21h15
Du vendredi soir au dimanche matin : allumage à 7h, extinction à 21h15

Un investissement dans l'éclairage LED
Parallèlement, la commune accélère le renouvellement du parc d'éclairage afin d'en réduire la consommation. La part de l'éclairage LED communal, plus économe et plus durable, passera de 40 % à 70 % avec le remplacement de nombreux points lumineux. ●

Une seconde vie pour le lavoir de la Basse Forge

La commune a lancé un programme de restauration pour sauvegarder ce témoin de l'histoire locale

Discret, niché au fil de l'eau, le lavoir de la Basse Forge fait partie de ces lieux qui racontent l'histoire de Melesse et de ses habitants. Aujourd'hui, la commune agit pour lui redonner toute sa place dans la cité.

Un projet en deux temps
Pour mener ce chantier de façon méthodique, le programme de restauration est organisé en deux phases. La première est d'ores et déjà en cours d'élaboration.
• **Consolider d'abord.** Les travaux les plus urgents concernent la solidité de l'édifice : reprise des fissures et de la maçonnerie en bauge, renforcement des poteaux de la charpente par la pose de dés en granit, réparations de la couverture et de la zinguerie. Les réseaux d'eaux pluviales seront également repris et la rigole d'adduction nettoyée.
• **Réhabiliter ensuite.** Cette étape sera consacrée au fonctionnement hydraulique du lavoir : réfection du fond du bassin et de l'étanchéité de la rigole, pose d'une vanne étanche maçonnée, mise en conformité de l'arrivée d'eaux pluviales. Des grilles de sécurité seront installées, le dallage périphérique repris et les enduits du bassin refaits.

Une commune pleinement mobilisée
Pour optimiser le coût de l'opération, la commune a pris directement en charge plusieurs interventions : les services techniques ont assuré la purge du bassin en prenant soin de déplacer la faune présente vers un lieu plus propice. Dans un second temps, le service espaces verts réalisera les aménagements paysagers (chemins piétons et plantations). Le budget global de l'opération s'élève à 70 000 € HT. Des aides financières ont été sollicitées afin de pouvoir lancer les phases les plus urgentes.

Un lieu à partager
Au-delà de la restauration, ce projet vise à redonner vie à un témoin de notre histoire, à améliorer le fonctionnement du bassin et, à terme, à ouvrir le lavoir à toutes et tous, dans un site préservé et accessible. ●



OCTOBRE ROSE, MOVEMBER

Deux mois pour parler de prévention

D'octobre à novembre, deux campagnes nationales, le rose d'octobre puis la moustache de novembre invitent au dépistage des cancers. Derrière ces symboles, un message simple : si l'on en vient à constater une anomalie, une consultation médicale s'impose, car se faire dépister à temps, c'est se donner plus de chances de guérir.

Octobre rose

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme. En France, un dépistage est proposé tous les deux ans aux femmes de 50 à 74 ans. Il comprend une mammographie et un examen clinique, pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie, sans avance de frais. Les femmes concernées reçoivent une invitation à domicile. Entre deux examens, et à tout âge, il est important de rester attentif à tout changement et d'en parler rapidement à son médecin ou à sa sage-femme. S'il est détecté à un stade précoce, les patientes peuvent dans la grande majorité des cas guérir, avec des traitements souvent moins lourds.

Movember

Movember, contraction de « moustache » et « novembre », invite les hommes à se préoccuper de leur santé, un sujet qu'ils reportent encore trop souvent. Le cancer de la prostate, le plus fréquent chez l'homme, touche surtout après 50 ans. Il n'existe pas de dépistage organisé, mais chaque homme peut en discuter avec son médecin traitant, dès 50 ans, ou plus tôt en cas d'antécédents familiaux. Le cancer du testicule est plus rare, et touche surtout les jeunes hommes mais si l'on en vient à constater une anomalie, une consultation médicale s'impose.

Une part de notre santé nous appartient

Des facteurs comme l'âge ou l'hérédité jouent un rôle important. Mais ce qu'il faut retenir, c'est qu'une part importante des cancers pourrait être évitée en mettant en place des habitudes de vie plus favorables. Autrement dit, chacun dispose d'un vrai levier d'action.

Des gestes simples, à la portée de tous

- **Bouger un peu chaque jour :** marcher, pédaler, jardiner, danser. Pas besoin d'être sportif, la régularité compte plus que l'intensité.
- **Bien manger :** plus de fruits, de légumes et de produits peu transformés, moins de sucres ajoutés.
- **Limiter l'alcool et arrêter le tabac :** ce sont les deux changements les plus efficaces. Il n'est jamais trop tard, et des professionnels peuvent vous accompagner.
- **Se protéger du soleil :** ombre, chapeau, crème, dès le plus jeune âge.
- **Garder du lien et du repos :** sommeil, moments de détente et échanges avec les autres contribuent aussi à notre équilibre.

Posez des questions à vos professionnels de santé, n'hésitez pas à encourager vos proches à prendre rendez-vous : un message, un rappel, parfois cela suffit.
Pour en savoir plus : **e-cancer.fr** (Institut national du cancer) et **ameli.fr**



Deux associations de soutien à Melesse

Face au cancer, Melesse compte deux associations engagées aux côtés des personnes et des familles touchées.

La Ligue des p'tits héros accompagne les familles dont un enfant est en traitement. Elle leur apporte un soutien complet pour traverser les difficultés et trouver du réconfort. L'association organise aussi des activités divertissantes pour les enfants et leurs proches, afin de leur offrir des moments de respiration pendant cette période éprouvante. Elle propose enfin des débats et des événements pour mieux faire connaître la maladie au grand public et rassembler autour de cette cause.
Courriel : association@laliguedespetitsheros.com

Généticancer est engagée dans la lutte contre le cancer et dans le financement de la recherche sur les cancers génétiques ou héréditaires. Elle coordonne et organise des événements, des rencontres et des groupes de parole. Son credo : « parler et agir pour sauver des vies ».
Courriel : annie.lis@geneticancer.org

Don de sang

L'Établissement Français du Sang organise une collecte de sang à la salle Le Champ Courtin **le lundi 2 novembre de 14h30 à 19h. Vous pouvez prendre rendez-vous directement sur leur plateforme : https://efs.link/XMV7h**

Violences intrafamiliales

Les violences intrafamiliales se déroulent le plus souvent à l'abri des regards, ce qui rend la parole difficile. Pour accompagner les femmes qui en sont victimes, le Département d'Ille-et-Vilaine a mis en place un groupe de parole nommé « Au-dessus des nuages ».

Groupe de parole

Ces rencontres se tiennent chaque mois à intervalles réguliers, dans un lieu connu des seules personnes inscrites, à proximité de la commune.
Elles sont réservées aux femmes victimes de violences. Ce temps d'échange permet de s'exprimer dans un cadre bienveillant, de partager son expérience avec d'autres femmes et de rompre l'isolement.
Pour garantir la sécurité et la confidentialité de chacune, le lieu et les dates sont communiqués uniquement lors de l'inscription.

Savoir reconnaître les signaux d'alerte

Les violences s'installent souvent de manière progressive. Elles ne se manifestent pas toujours par des coups et peuvent commencer par des comportements que l'on confond avec de la jalousie ou de l'attention.
Plusieurs signes doivent alerter : Une surveillance excessive, le repli sur soi et l'isolement social, la dévalorisation, la crainte permanente, les menaces…
Les enfants sont également touchés, qu'ils soient témoins ou victimes : troubles du sommeil, difficultés à l'école, agitation ou grande inquiétude. Un signe isolé ne suffit pas à conclure, mais leur répétition doit conduire à en parler à un professionnel.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Deux professionnels sont joignables par téléphone :
02 99 02 37 77 Assistante de service social
06 99 66 74 17 Conseiller conjugal et familial

Un premier appel permet de poser ses questions et de décider, à son rythme, de participer ou non.
Vous êtes concernée, ou vous connaissez une personne qui l'est ? N'hésitez pas à appeler.



NUMÉROS UTILES

3919 Numéro national d'écoute pour les femmes victimes de violences, leurs proches et les professionnels. Gratuit et anonyme.
17 (Police ou gendarmerie) ou 112 En cas de danger immédiat.
114 (par SMS) Pour les personnes sourdes ou malentendantes.

Des tricots solidaires à la résidence Obély

À la résidence senior Les 29 Obély, un projet de tricots solidaire a vu le jour. Les résidentes y confectionnent couvertures, bandeaux et bonnets destinés au CHP de Saint-Grégoire, et plus particulièrement à son service de maternité. Ils sont destinés notamment pour les bébés nés prématurément ou ceux malheureusement décédés à la naissance. Une manière d'apporter soutien et réconfort aux familles qui traversent cette épreuve.



Un objectif porteur de sens

Cette initiative est née de l'envie des résidentes elles-mêmes : donner une utilité à leurs temps créatifs. Le sujet, délicat, a pourtant fédéré un grand nombre d'entre elles. Plusieurs se sont senties particulièrement concernées, certaines ayant elles-mêmes vécu des situations similaires. Ensemble, elles ont choisi, par un vote, de soutenir cette cause.
Pour beaucoup, ce fut un retour aux aiguilles après vingt ou trente ans d'interruption. Peu à peu, le plaisir de tricoter est revenu, nourri par un but qui donne tout son sens à l'ouvrage.

Une remise riche en émotion

Le fruit de ce travail a été remis à l'aumônerie du centre hospitalier privé de Saint Grégoire. Un moment fort pour ce projet solidaire, qui illustre la générosité et l'engagement des résidentes.

Appel au don de laine

L'atelier tricot a besoin de laine ! N'hésitez pas à leur en faire don en vous rapprochant de l'ADMR, ou en venant chaque jeudi matin au café papote, salle Joséphine Baker.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026 19H – SALLE DES IRIS

Procès-verbaux des séances des Conseil municipaux du 18 mai, 5 juin à 19h et 5 juin 2026 à 19h15 – Validés

• Instances : Installation d'un nouveau conseiller municipal – **Prend acte**.
• Urbanisme : ZAC du Feuil – Modification du Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) (lots libres) – **Unanimité (29/29 Voix)**.
• Instances : Règlement intérieur du Conseil municipal – Adoption – **22 Voix Pour – 7 Voix Contre** : Mme Sylvie Virolle, M. Jérôme Cornière, Mme Béatrice Valette, M. Gilles Le Roch, Mme Marion Loirat, M. Jean-Michel Fily et Mme Magalie Bouteloup-Auffray.
• Urbanisme : Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032 – Avis de la commune – **Unanimité (29/29 Voix)**.
• Culture : Fondation du Patrimoine – Convention de souscription pour le financement d'un vitrail à l'église Saint-Pierre – **Unanimité (29/29 Voix)**.
• Culture : Financement d'un vitrail pour l'église Saint-Pierre – Convention avec Madame de La Roche Saint-André – **Unanimité (29/29 Voix)**.
• Finances : Budget principal 2026 – Adoption du budget supplémentaire – **25 Voix Pour** – **4 Voix Contre** : Mme Sylvie Virolle, M. Jérôme Cornière, Mme Béatrice Valette et M. Gilles Le Roch.
• Finances : Tarifs 2027 appliqués pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – **Unanimité (29/29 Voix)**.
• Administration générale : Règlement de mise à disposition des salles, équipements et matériel communal – **25 Voix Pour – 4 Absentions** : Mme Sylvie Virolle, M. Jérôme Cornière, Mme Béatrice Valette et M. Gilles Le Roch.
• Administration générale : Cautionnement pour la mise à disposition des salles municipales – **25 Voix Pour – 4 Absentions** : Mme Sylvie Virolle, M. Jérôme Cornière, Mme Béatrice Valette et M. Gilles Le Roch.
• Administration générale : Concours des Maisons Fleuries 2026 – **Unanimité (29/29 Voix)**.

Pour l'ensemble des délibérations « Éducation » **1 élu ne prend pas part au vote** : M. Jean-Michel Fily.

• Éducation : Dénomination des écoles publiques – **28 Voix Pour**.
• Éducation : Crédits alloués aux écoles pour l'année 2026 – **28 Voix Pour**.
• Éducation : Fixation du montant des coûts élèves 2025 – **28 Voix Pour**.
• Éducation : Participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-François au titre du contrat d'association – **28 Voix Pour**.
• Éducation : Subvention 2026 aux écoles de Melesse pour l'organisation de sorties éducatives et projets transversaux. – **28 Voix Pour**.
• Éducation : Subvention aux écoles publiques pour la prise en charge de l'Office Central de Coopération à l'École (OCCE) – **28 Voix Pour**.
• Éducation : Subvention aux écoles publiques pour la prise en charge de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) – **28 Voix Pour**.
• Éducation : École Diwan de Rennes – Participation financière à la scolarisation des élèves – **28 Voix Pour**.
• Éducation : Convention de participation aux frais de fonctionnement du dispositif ULIS de La Chapelle-des-Fougeretz – **28 Voix Pour**.
• Éducation : Participation de la commune de Melesse aux frais de fonctionnement du dispositif ULIS de Betton – **28 Voix Pour**.
• Éducation : Remboursement de frais engagés par un tiers – **28 Voix Pour**.
• Éducation : Dispositif argent de poche – **28 Voix Pour**.
• Vie associative : Subventions à projet aux associations locales – **25 Voix Pour – 4 Absentions** : Mme Sylvie Virolle, M. Jérôme Cornière, Mme Béatrice Valette et M. Gilles Le Roch.
• Culture : Tarification pour le spectacle de cirque du 15 novembre 2026 programmé dans le cadre de la Nuit du Cirque – Partenariat Ay-Roop – **Unanimité (29/29 Voix)**.
• Ressources humaines : Rémunération des animateurs vacataires – **Unanimité (29/29 Voix)**.
• Ressources humaines : Recours à l'apprentissage – **Unanimité (29/29 Voix)**.
• Ressources humaines : Vœux du Conseil régional d'orientation de Bretagne du CNFPT relatif au plafonnement du produit de la cotisation du CNFPT introduit dans le projet de loi de finances pour 2026. – **Unanimité (29/29 Voix)**.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026 – 19H – SALLE DES IRIS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2026 – Validé

• Urbanisme : Zac du Feuil – Compte-rendu annuel d'activités à la collectivité (CRAC) 2025 – **Unanimité (28/28 Voix)**.
• Urbanisme : Zac du Feuil – Mise en vente de logements locatifs sociaux financés en Prêt Locatif Social (PLS) – Avis de la commune – **21 Voix Pour** – **7 Voix Contre** : Mme Sylvie Virolle, M. Jérôme Cornière, Mme Béatrice Valette, M. Gilles Le Roch, Mme Marion Loirat, M. Jean-Michel Fily et Mme Magalie Bouteloup-Auffray.
• Urbanisme : Constat de désaffectation et déclassement du domaine public de partie de la parcelle cadastrée AP 54 – Rue des Alleux – **Unanimité (28/28 Voix)**.
• Instances : Composition des commissions municipales – Actualisation – **Unanimité (28/28 Voix)**.
• Institutions et vie politique : Création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées – **Unanimité (28/28 Voix)**.
• Institutions et vie politique : Création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) – **Unanimité (28/28 Voix)**.
• Intercommunalité : Reversement de la compensation financière pour le Service Public de la Petite Enfance (SPPE). – **Unanimité (28/28 Voix)**.
• Finances : Admissions en non-valeur – **Unanimité (28/28 Voix)**.
• Budget participatif : Modification du règlement intérieur – **Unanimité (28/28 Voix)**.
• Éducation : Modification des critères d'accès aux tarifs communaux des services enfance-jeunesse – **23 Voix Pour – 4 Voix Contre** : Mme Sylvie Virolle, M. Jérôme Cornière, Mme Béatrice Valette et M. Gilles Le Roch – **1 élu ne prend pas part au vote** : M. Jean-Michel Fily.
• Ressources humaines : Tableau des effectifs : Création d'un poste d'agent(e) d'entretien et de restauration – **Unanimité (28/28 Voix)**.
• Ressources humaines : Tableau des effectifs : Création d'un poste de coordinateur(trice) enfance – **24 Voix Pour – 4 Abstentions** : Mme Sylvie Virolle, M. Jérôme Cornière, Mme Béatrice Valette et M. Gilles Le Roch.
Ressources humaines : Délibération prenant acte de la tenue du débat obligatoire relatif à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) – **Prend acte**.

Le compte rendu intégral des séances sont consultables sur le site **www.melesse.fr** et à la mairie.

MELESSE
Un nouvel élan

Remettre la commune en ordre de marche

Depuis notre élection, nous découvrons une réalité plus préoccupante que ne le laissait paraître la gestion municipale précédente. Les faits et leurs conséquences parlent d'eux-mêmes. Pendant plusieurs années, l'entretien de certains bâtiments communaux a été insuffisant. Des équipements se sont dégradés et nécessitent aujourd'hui des interventions imprévues. La voirie a également souffert d'un niveau d'investissement insuffisant au regard des besoins. Nous devons rattraper ces retards, tout en finançant les projets annoncés aux habitants. Nous découvrons aussi des dossiers insuffisamment anticipés, des travaux et prescriptions à lever, ainsi que des décisions antérieures dont la commune assume aujourd'hui les conséquences. C'est notamment le cas du Champ Courtin. Nos services ont dû traiter dans l'urgence des sujets techniques et réglementaires liés à cet équipement pour obtenir l'autorisation d'utiliser les salles, après des avis défavorables des commissions de sécurité restés sans réponse depuis 2023. Ce travail a mobilisé agents et élus et retardé d'autres chantiers nécessaires. Nous avons également trouvé une collectivité qui avait besoin de retrouver un cadre de travail et de la confiance. Avant notre arrivée, plusieurs agents avaient décidé de partir ce qui nous a conduits à engager un travail pour restaurer le dialogue, redonner du sens à l'action collective et permettre à chacun de travailler dans de bonnes conditions. La Covid ne peut pas tout expliquer. La crise sanitaire a perturbé l'action publique, mais elle ne saurait justifier à elle seule des années de retard dans l'entretien, l'anticipation et la programmation. Notre responsabilité est désormais
de regarder cette situation en face : remettre de l'ordre, prioriser, programmer et investir intelligemment.
C'est le sens de la programmation pluriannuelle des investissements : entretenir, rattraper les retards, préserver nos finances et préparer les équipements dont Melesse aura besoin demain. Les habitants ont droit à une commune bien gérée, entretenue et capable de se projeter. C'est cette exigence qui guide notre action.

Melesse, un nouvel Élan

MELESSE
NOTRE
AVENIR
Participatif, écologique et solidaire

L'une des premières décisions de la majorité va doter les policiers municipaux d'un pistolet à impulsion électrique.
Pour justifier cette décision la municipalité avance des données générales de vols ou agressions mais ne décrit aucune situation vécue par ces professionnels dans laquelle l'usage de cette arme aurait pu être pertinent.
Protéger des personnels qui se sentent parfois en insécurité est une obligation pour tout employeur. Mais est-ce la seule solution ?
Est-ce le rôle d'un policier municipal d'être armé quand cette prérogative revient de plein droit à la gendarmerie sur notre territoire ?
Comment cette équipe envisage-t-elle les relations entre citoyens et agents agissant en son nom ?
Des approches alternatives favorisant le dialogue ou la médiation entre citoyens et professionnels, y compris dans des situations très tendues, risquent d'être écartées au bénéfice d'une solution radicale et potentiellement dangereuse.
Notre groupe regrette vivement cette décision et suivra attentivement les modalités de sa mise en place après habilitation des policiers et autorisation du Préfet.

Synergie
MELESSIENNE

Une minorité constructive et engagée au service de Melesse

Depuis leur élection, les trois élus de Synergie Melessienne exercent leur mandat avec responsabilité et utilité.
En conseil municipal, nous interrogeons la majorité sur des sujets qui concernent directement la vie des Melessiennes et des Melessiens accès aux soins, sécurité, éclairage public, stationnement, cybersécurité, protection des personnes vulnérables, logements sociaux et équipements.
Nos questions visent des réponses claires, des décisions éclairées et la défense de l'intérêt général dans une recherche de dialogue exigeant, respectueux et constructif au service de notre commune.
Parce qu'une municipalité se construit avec ses habitants, nous serons heureux de vous rencontrer et d'échanger au sujet de Melesse dans le respect des compétences communales. Vos questions et propositions comptent pour nous et pour Melesse.
Rendez-vous le mercredi 11 novembre, dès 8 h 30, salle Joséphine Baker (8 rue de Montreuil à Melesse) autour d'un café et d'une viennoiserie.

Magalie Bouteloup-Auffray, Marion Loirat et Jean-Michel Fily
https://instagram.com/synergie melessienne?srtk=NmIvbW5jNG13NDd1
https://www.facebook.com/share/1A3NfjKGje/

À venir sur la commune



Les samedis 7, 8, 20 et 22 novembre 20h30 ou 15h30
« Les Toilettes de l'Entreprise »
Théâtre - ACM, par la Troupe de Théâtre de Melesse
Salle Odette Simonneau



Lundi 23 novembre à 20h30
« Os Barcos »
Mois du film documentaire
Partenariat avec Comptoir du Doc
Médiathèque



Du samedi 7 novembre au samedi 5 décembre
« La danse et la musique »
Exposition, par Jean-Yves Guillemot
Salle Cabu



Dimanche 15 novembre
Fratello Par la Cie Bêstîa à 14h30
Ay-Roop - La Nuit du cirque à 16h30
Salle Le Champ Courtin



Samedi 21 et dimanche 22 novembre
Pagaille-Fête du jeu de 14h à 19h
Géant ou minuscule... une question d'échelle-Soirée jeux de 19h à 23h30
Salle Le Champ Courtin

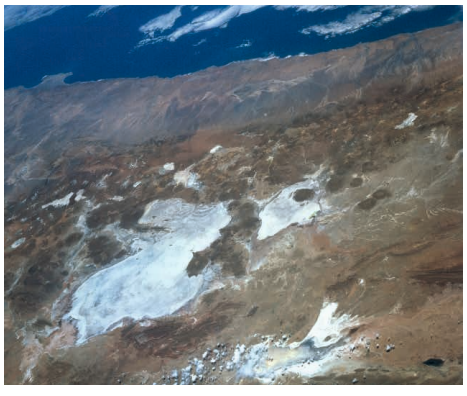

Dimanche 29 novembre à 15h30
Ciné-voyage: Bolivie
par Léo Jolly Club de l'amitié
Salle Odette Simonneau

Dimanche 6 décembre de 14h à 18h
Dimanche au coin du jeu
Jeux de société
La Malle Game
Salle Christophe Colomb



Du vendredi 10 au samedi 12 décembre
Festivités de Noël
Centre-ville
Salle Le Champ Courtin



Samedi 12 décembre à 20h30
« Nos poils ou comment bien entretenir son jardin »
Théâtre - ACM
Par la Cie Le Temps d'une Halte
Salle Odette Simonneau



Dimanche 13 décembre à 15h30
Ciné-voyage: Kyoto Osaka
par Laurent Granier
Club de l'amitié
Salle Odette Simonneau